

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1196

présenté par

Mme Mélin, Mme Bamana, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé,
Mme Levavasseur, M. Lioret, M. Muller, M. Ménagé, Mme Ranc, M. Taché de la Pagerie,
M. Bernhardt, Mme Delannoy, M. Allisio, Mme Blanc, Mme Bouquin, M. Chenu, M. Pfeffer,
M. Dragon, M. Evrard, M. Blairy, M. Gonzalez, Mme Grangier, M. de Lépinau, M. Giletti,
M. Boulogne, Mme Auzanot, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Gery,
Mme Griseti, M. Guitton, Mme Joubert, Mme Hamelet, M. Buisson, Mme Lelouis,
Mme Lechanteux, M. Lottiaux, M. Bryan Masson, Mme Marais-Beuil, Mme Martinez,
Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Roy, Mme Rimbert, M. Rivière, M. Sanvert, M. Taverne, M. Vos,
M. Weber et M. Bilde

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 10, après la référence :

« L. 162-1-9-1 »,

insérer les mots :

« et en dehors de tout événement sanitaire exceptionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pandémie du covid a démontré qu'une dépense exceptionnelle peut engendrer une série de dépenses temporaires peu contrôlables et, en tout état de cause non imputables aux professionnels de santé. Cela mérite d'être précisé.